

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

## **ANNEE 2017**

*Rapport à la disposition du public de la DLVA et des collectivités  
adhérentes*

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**ANNEE 2017**

**Rapport présenté par M. JEANMET-PERALTA Bernard, Président de la DLVA et  
adopté en Conseil communautaire le**

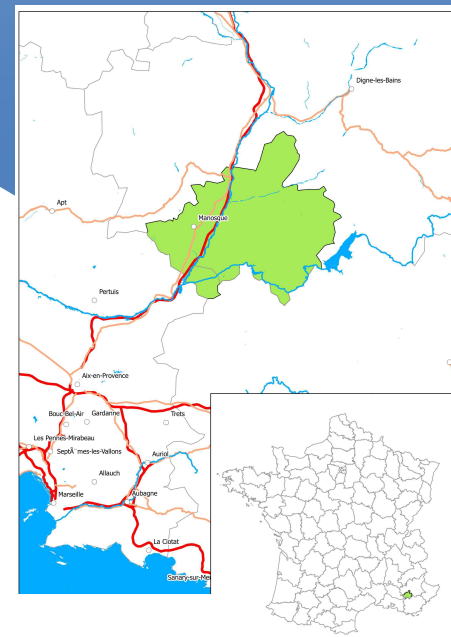
Rédaction du rapport assurée par le service Environnement - Gestion des déchets, sous la  
direction de M. Florent DIAZ

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret  
d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et  
L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*

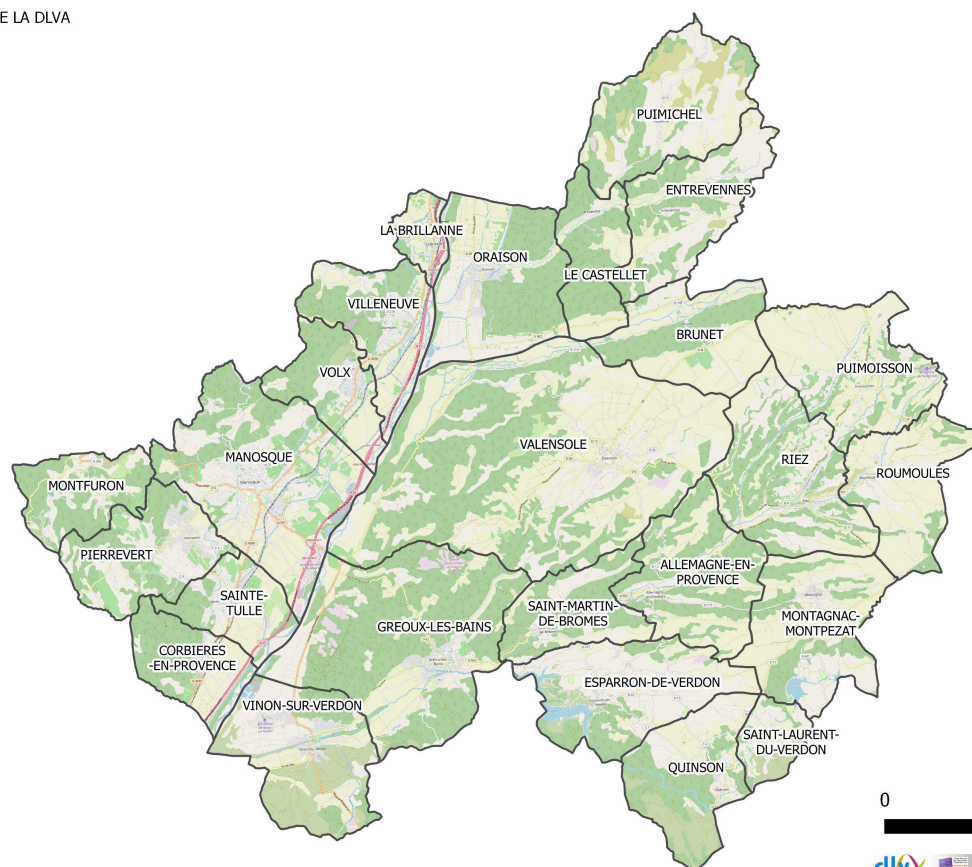
<b>LE TERRITOIRE</b>	<b>4</b>
○ La gestion des déchets sur le territoire communautaire	5
○ L'organisation du service Gestion des déchets	6
<b>LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>10</b>
○ Ordures ménagères	11
○ Points d'apports volontaires	15
○ Déchets verts hors déchèteries	20
○ Encombrants, textiles et huiles de vidange	21
<b>LES DECHETERIES</b>	<b>23</b>
○ Présentation	24
○ Les tonnages	26
○ Les coûts	28
○ Les investissements	31
<b>BILAN FINANCIER</b>	<b>32</b>
○ Le coût du service Gestion des Déchets	33
○ Les recettes – Soutiens et rachats matières	34
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>35</b>
<b>LES ANNEXES</b>	<b>36</b>
○ ANNEXE 1 : Détail des collectes	
○ ANNEXE 2 : RPQS du SYDEVOM	
○ ANNEXE 3 : RPQS du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon	

# LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.



LE TERRITOIRE DE LA DLVA



## LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saint-Maime ne fait plus partie de la DLVA.

En 2017, 24 des 25 communes de la DLVA sont concernées par la gestion des déchets. La commune de Vinon-sur-Verdon (4 313 habitants) est gérée par le syndicat mixte de la zone du Verdon.

La gestion des déchets sur la communauté d'agglomération couvre donc 810 km<sup>2</sup>, avec une population concernée de 58 529 habitants répartis comme suit :

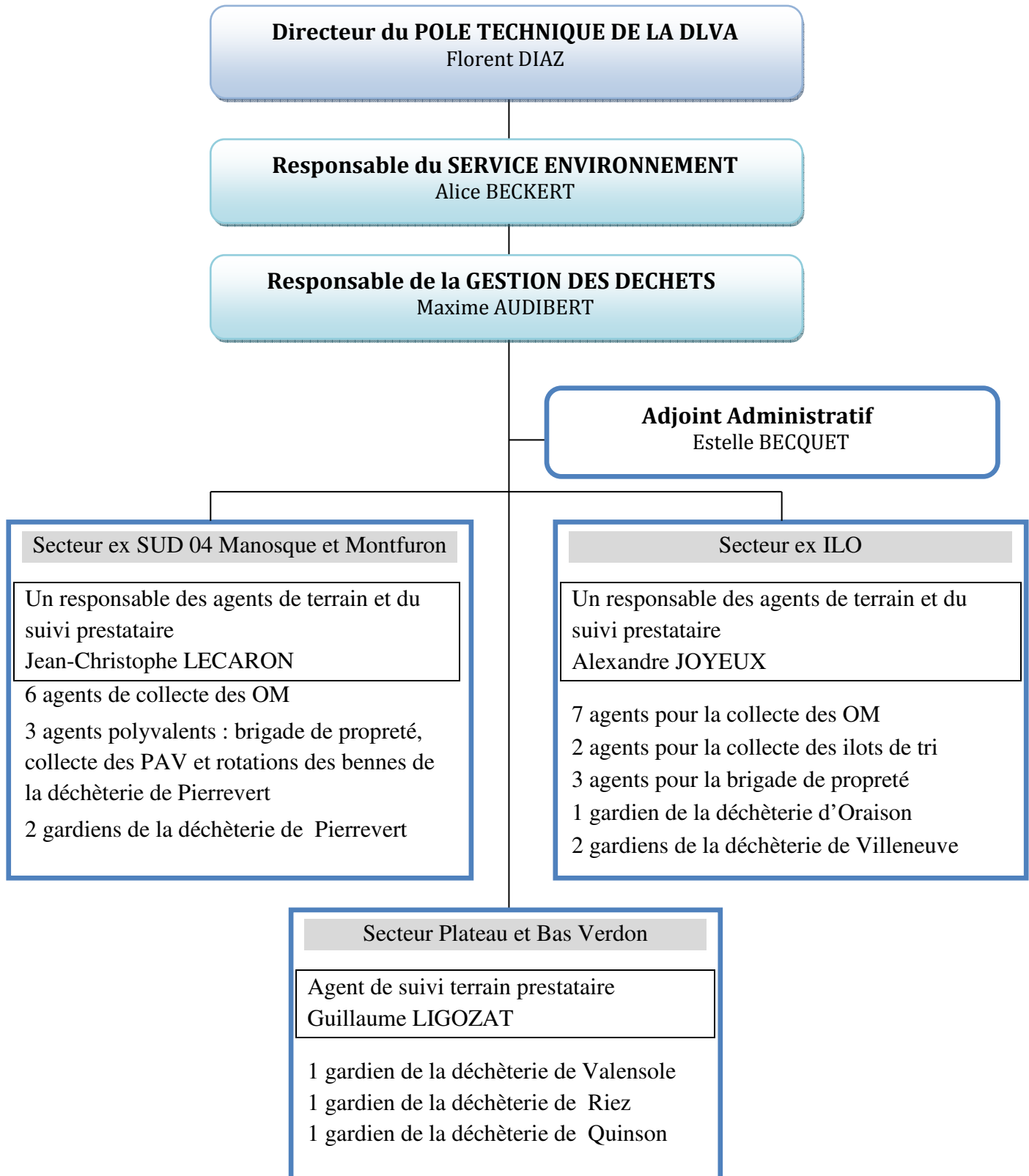
- Allemagne en Provence : 554 habitants
- La Brillanne : 1 119 habitants
- Brunet : 271 habitants,
- Le Castellet : 296 habitants
- Corbières : 1119 habitants
- Entrevennes : 165 habitants
- Esparron-de-Verdon : 430 habitants,
- Gréoux-les-Bains : 2 690 habitants, sans tenir compte des équivalents dus à la fluctuation saisonnière
- Manosque : 22 666 habitants
- Montagnac-Montpezat : 428 habitants
- Montfuron : 218 habitants
- Oraison : 5 876 habitants
- Pierrevert : 3 819 habitants
- Puimichel : 206 habitants
- Puimoisson : 753 habitants
- Quinson : 453 habitants
- Riez : 1 851 habitants
- Roumoules : 747 habitants
- Saint Laurent de Verdon : 95 habitants
- Sainte Tulle : 3 533 habitants
- Saint-Martin-de-Brômes : 589 habitants
- Valensole : 3 264 habitants
- Villeneuve : 4 174 habitants
- Volx : 3 213 habitants

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVA avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population municipale, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1<sup>er</sup> janvier 2014).

L'ADEME utilise un estimatif des populations communales (source INSEE) correspondant à l'année de référence des données sur les flux des déchets, ce qui permet de lisser l'impact sur les résultats en utilisant une estimation des populations totale qui sera en final assez proche de la population légale.

## L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Organigramme du service gestion des déchets communautaires :





# PRESENTATION GENERALE

---

Le service Gestion des déchets emploie, en 2017, 36 agents permanents et 7 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre et au mois de décembre.

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de la DLVA. Il fait partie du service Environnement du Pôle Technique de la DLVA, installé au Centre Technique Municipal de la ville de Manosque.

Ces missions impliquent notamment :

- les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables et la gestion des contenants associés ;
- le traitement et la valorisation de ces flux ;
- la gestion des déchèteries du territoire.

Lors de la création de la DLVA, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique :

- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services,
- Par adhésion au SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires

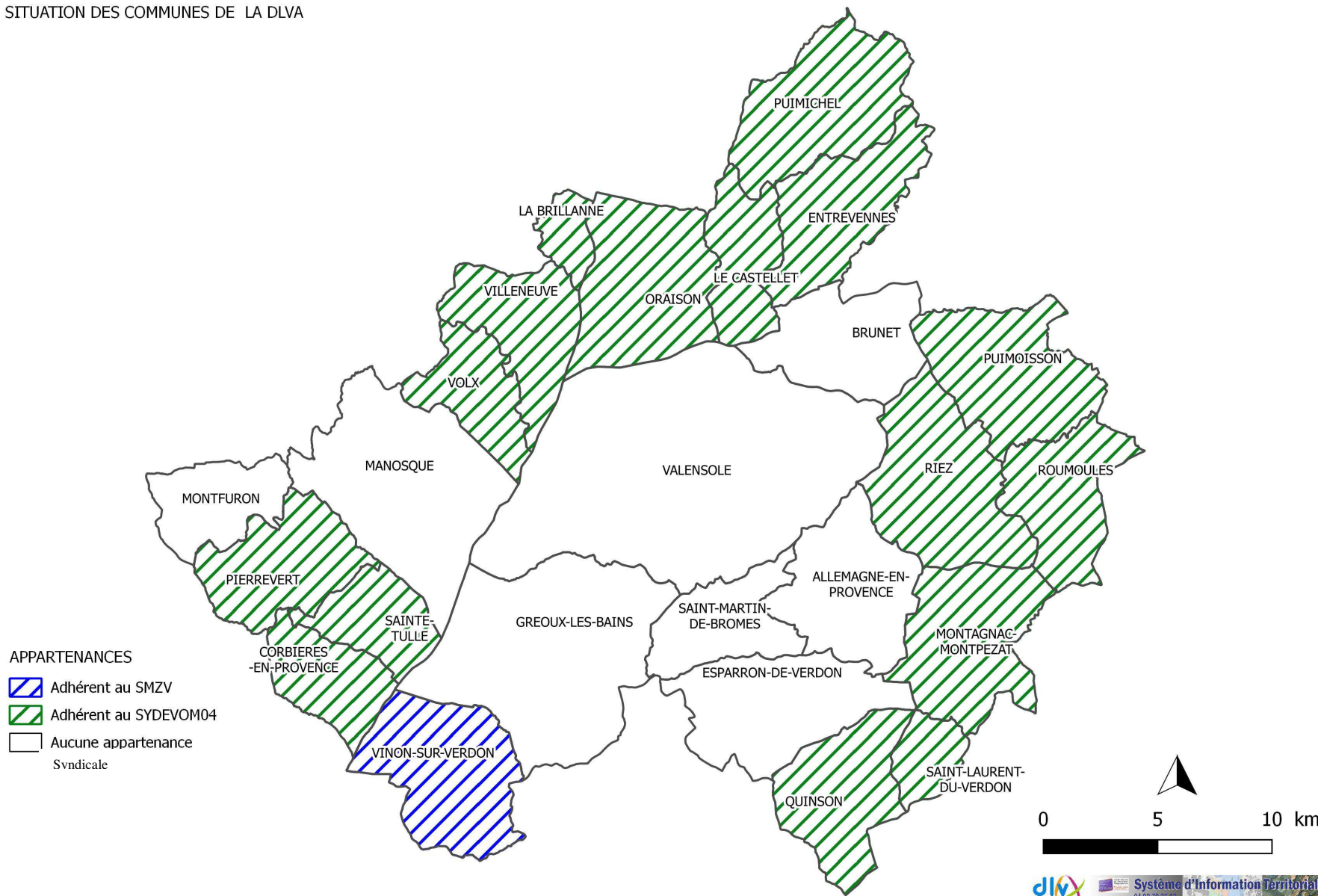
Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.

## Les déchets concernés sont :

- **Les ordures ménagères**
- **La collecte sélective** (EMR, Papier, Verre, cartons et papiers des administrations)
- **Les déchets réceptionnés en déchèterie** (cartons, inertes, déchets verts, bois, métaux, encombrants, pneus, D3E, DEA, plastiques et DDM)
- **Les encombrants collectés en porte à porte**
- **Les déchets verts**
- **Les textiles**

# PRESENTATION GENERALE

SITUATION DES COMMUNES DE LA DLVA





## GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

PRESTATION	EX CCLDV	EX-ILO	EX SIVOM ET BAS VERDON	EX SUD04
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE	REGIE	-	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMR	PRESTATAIRE	REGIE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DES PAPIER	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

# COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes, ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation supplémentaire. Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement.

En 2017, la DLVA a collecté **26 398 tonnes de DMA** (Déchets ménagers et assimilés).

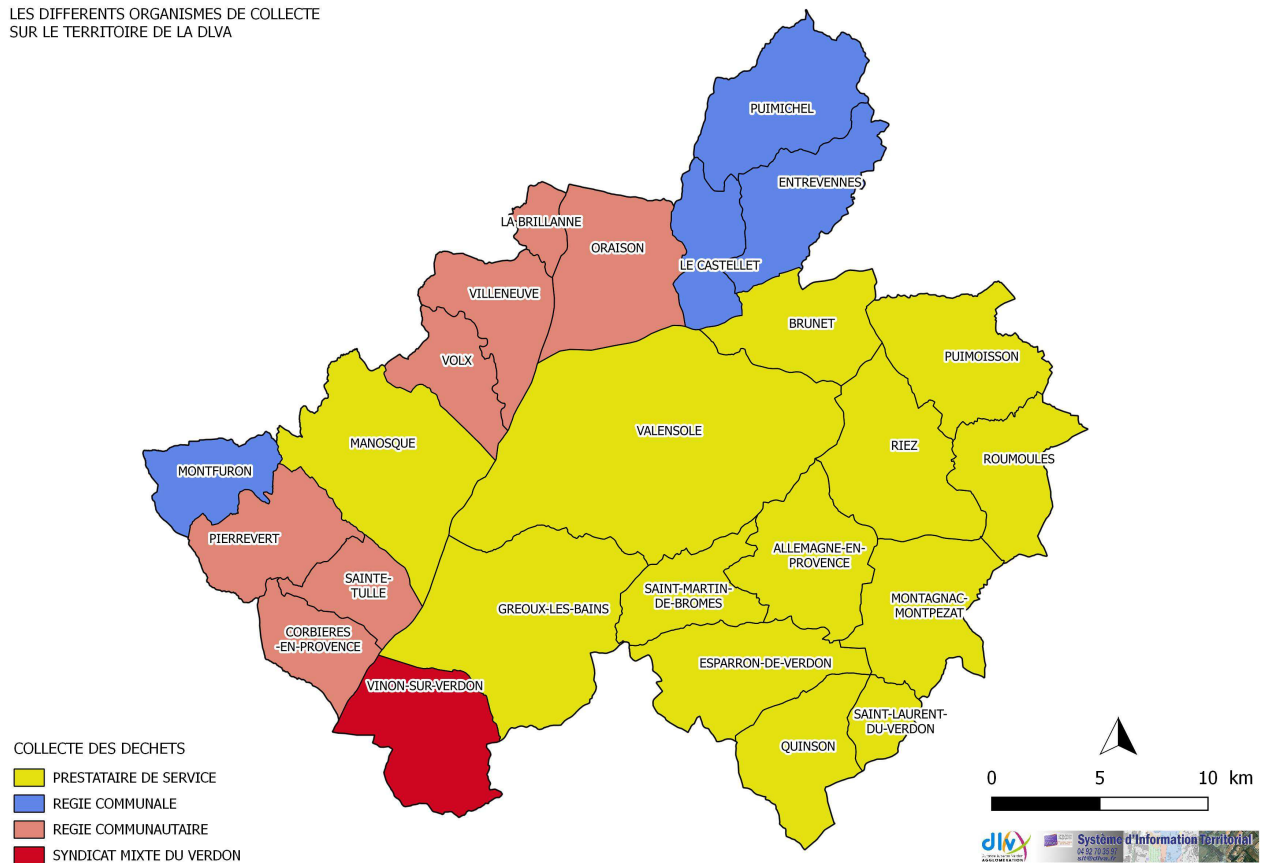
- **ORDURES MENAGERES**
- **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) – TRI SELECTIF**
- **DECHETS VERTS**
- **ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE - RECUPERATION DU TEXTILE - COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE**

## LES ORDURES MENAGERES

### LA COLLECTE

Elle est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :

LES DIFFERENTS ORGANISMES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DE LA DLVA



### L'ELIMINATION

L'élimination des ordures ménagères est assurée par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement par la DLVA pour les autres. Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU04 (centre de stockage des déchets ultimes), est une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) centre situé à Valensole.

## TONNAGES ET COÛTS

### Gestion des Ordures Ménagères sur l'année 2017 :

#### Prestataire (ex-SIVOM inclus)

	2015	2016	2017	Variation en % 2016- 2017
<b>TONNAGES</b>	15 847,58	15 995,16	16 110,60	0,72%
<b>COUTS DE COLLECTE HT</b>	1 552 092,94 €	1 583 525,29 €	1 640 409,94 €	3,59%
<b>COUTS DE TRAITEMENT HT</b>	1 308 767,70 €	1 383 942,93 €	1 542 364,77 €	11,45%
<b>TOTAL HT</b>	2 860 860,64 €	2 967 468,22 €	3 182 774,71 €	7,26%
<b>TOTAL TTC</b>	3 146 946,70 €	3 264 215,04 €	3 501 052,18 €	7,26%
<b>RATION A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>198,58 €</b>	<b>204,08 €</b>	<b>217,31 €</b>	<b>6,49%</b>
<b>RATION A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>91,70 €</b>	<b>94,48 €</b>	<b>100,63 €</b>	<b>6,51%</b>

#### Régies (Montfuron inclus)

	2015	2016	2017	Variation en % 2016- 2017
<b>TONNAGES</b>	7 270,13	7 205,96	6 997,63	-2,89%
<b>COUTS DE COLLECTE HT</b>	789 390,87 €	708 507,42 €	747 640,68 €	5,52%
<b>COUTS DE TRAITEMENT HT</b>	599 646,62 €	659 624,23 €	677 521,08 €	2,71%
<b>TOTAL HT</b>	1 389 037,49 €	1 368 131,65 €	1 425 161,76 €	4,17%
<b>TOTAL TTC</b>	1 487 280,64 €	1 459 531,53 €	1 517 326,58 €	3,96%
<b>RATION A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>204,57 €</b>	<b>202,55 €</b>	<b>216,83 €</b>	<b>7,05%</b>
<b>RATION A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>62,81 €</b>	<b>60,92 €</b>	<b>63,92 €</b>	<b>4,92%</b>

Le coût à la tonne est sensiblement le même sur les 2 secteurs mais le coût à l'habitant est bien plus élevé sur le secteur collecté en prestataire. En effet, la production de déchets par habitant varie beaucoup d'un secteur à l'autre pour 2 raisons :

- le secteur collecté par un prestataire est plus urbain (il comprend Manosque) que le secteur en régie, à forte dominance rurale ;
- ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire avec Gréoux les Bains, Esparron de Verdon et le Bas Verdon. La population estivale n'est pas recensée mais produits des déchets durant plusieurs mois.

## Total (communes collectées par prestataire et communes collectées en régie)

	2015	2016	2017	Variation en % 2016- 2017
<b>TONNAGES</b>	23 117,71	23 201,12	23 108,23	-0,40%
<b>COUTS DE COLLECTE HT</b>	2 341 483,81 €	2 292 032,71 €	2 388 050,62 €	4,19%
<b>COUTS DE TRAITEMENT HT</b>	1 908 414,32 €	2 043 567,16 €	2 219 885,85 €	8,63%
<b>TOTAL HT</b>	4 249 898,13 €	4 335 599,87 €	4 607 936,47 €	6,28%
<b>TOTAL TTC</b>	4 634 227,34 €	4 723 746,58 €	5 018 378,76 €	6,24%
<b>RATION A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>200,46 €</b>	<b>203,60 €</b>	<b>217,17 €</b>	<b>6,66%</b>
<b>RATION A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>79,91 €</b>	<b>80,74 €</b>	<b>85,74 €</b>	<b>6,20%</b>

Le renouvellement du marché déchets en septembre 2016 a entraîné une augmentation conséquente du coût de traitement des ordures ménagères : + 10,00 € HT/tonne. De plus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la TGAP est passée à 23 € HT/tonne (20,08 € HT en 2016).

Du côté de la collecte, l'augmentation observée tient également au renouvellement de l'ancien marché pour le secteur en prestataire, à des remplacements d'agents en maladie et à la location d'une benne à ordures ménagères suite à l'immobilisation d'une des bennes sur le secteur ex-ILO (10 040,86 € TTC).

## Lavage des bacs à ordures ménagères et colonnes enterrées

	2015	2016	2017	Variation en % 2016- 2017
COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES HT	80 239,50 €	81 812,55 €	83 403,78 €	1,94%
COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES TTC	88 263,45 €	89 993,81 €	92 367,67 €	2,64%

Les bacs EMR du secteur ILO sont lavés en même temps que les bacs à ordures ménagères. Le coût indiqué comprend le lavage de ces bacs de tri.

## INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL HT (en €)
Conteneurs à ordures ménagères – Société CONTENUR	770 litres	60	6 150,00 €
	660 litres	288	28 252,80 €
	330 litres	90	3 789,00 €
	120 litres	41	869,20 €
Colonnes enterrées - Manosque <sup>1</sup> (POSU)	Colonne OM	4	12 831,04 €
	Cuve	4	8 948,60 €
		TOTAL HT	60 840,64 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>73 008,77 €</b>

<sup>1</sup>Le financement des colonnes enterrées de Manosque a été pris en charge par la commune à hauteur de 40 %.

## LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)



Colonne Emballages Ménagers



Colonne Papiers



Colonne Verre

Les emballages valorisables sont à déposer dans les colonnes ou les bacs dédiés avant d'être recyclés comme suit :



**Acier (boîtes de conserve, canettes) :** l'acier est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



**Carton (emballages et briques alimentaires) :** le carton est transporté à la papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage.



**Plastique (bouteilles et flacons uniquement, avec leur bouchon) :** les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.



**Aluminium (canettes, aérosols) :** l'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. On peut alors le couler en lingots ou le transporter sous sa forme liquide. L'aluminium arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



**Verre (bouteilles et bocaux) :** le verre brut est broyé puis fondu à plus de 1500 degrés. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.



**Papiers :** Le recyclage du papier vise les courriers, impressions, enveloppes avec ou sans fenêtre, journaux, magazines, prospectus, catalogues et annuaires, livres, pour les revues emballées dans du plastique (ôter l'emballage).

Néanmoins, certains papiers ne sont pas intégrés au processus de recyclage et doivent être jetés dans la poubelle ordinaire : papier carbone, papier calque, papier photo, papier cuisson, papier cadeau plastifié, papier carton souillé par la nourriture (nappe et serviette en papier).

## ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE (EN PAV)

Les collectes assurées par les prestataires sont effectuées en fonction du taux de remplissage des colonnes. Des agents de terrain assurent un suivi afin d'éviter les débordements.

Les collectes assurées en régie suivent une fréquence de collecte prédéfinie. Cette fréquence est adaptée si besoin.

Organisation des collectes selon les secteurs :

		Ex CCLDV	Ex SUD 04	Ex ILO	Ex VAL DE RANCURE	Ex SIVOM
Verre	Collecte	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
EMR	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
PAPIER	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM



## TONNAGES ET COÛTS :

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'organisme Eco-emballages par le biais du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement au nom de la DLVA pour les communes non adhérentes.

	VERRE		EMR (Emballages Ménagers Recyclables)		PAPIERS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		PAPIERS EN PORTE A PORTE		CARTONS HORS DECHETERIES		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<b>TONNAGE</b>	1 319,67	<b>1 310,34</b>	521,75	<b>551,24</b>	1 005,45	<b>935,25</b>	14,40	<b>15,44</b>	435,90	<b>478,33</b>	3 297,17	<b>3 290,60</b>
<b>COÛTS (HT) Collecte tri et conditionnement</b>	88 065,69 €	<b>80 967,34 €</b>	324 007,68 €	<b>348 262,15 €</b>	88 997,96 €	<b>78 560,18 €</b>	8 596,98 €	<b>4 044,66 €</b>	137 907,15 €	<b>90 127,51 €</b>	647 575,46 €	<b>601 961,84 €</b>
<b>COÛTS (TTC) Collecte tri et conditionnement</b>	96 872,26 €	<b>89 064,07 €</b>	352 915,05 €	<b>379 405,80 €</b>	97 843,91 €	<b>86 410,32 €</b>	9 456,68 €	<b>4 449,13 €</b>	149 524,49 €	<b>99 140,26 €</b>	706 612,38 €	<b>658 469,58 €</b>
<b>RACHATS</b>	27 325,95 €	<b>29 748,97 €</b>	44 941,92 €	<b>49 943,16 €</b>	81 565,84 €	<b>73 175,42 €</b>	1 188,95 €	<b>1 572,66 €</b>	40 215,84 €	<b>33 837,91 €</b>	195 238,50 €	<b>188 278,12 €</b>
<b>COÛT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)</b>											511 373,88 €	<b>470 191,46 €</b>

Les variations des coûts s'expliquent par les évolutions de tonnages et par les prix de collecte, de traitement et de rachat du nouveau marché (notifié au 1<sup>er</sup> septembre 2016) qui divergent selon les flux.

## SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2017 :

En plus des rachats de matières par filières, la collectivité bénéficie de soutiens versés par Eco-emballages dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage du verre et des emballages ménagers, ainsi que la communication associée.

Un autre organisme, Ecofolio, soutient le tri et le recyclage des papiers.

Le SYDEVOM, titulaire du CAP pour une partie du territoire de la DLVA, reverse les soutiens à la collectivité.

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
<b>ECO-EMBALLAGES</b>	107 167,88	80 591,33 €	187 759,21 €	Emballages ménagers – Verre <sup>1</sup>
<b>ECOFOLIO</b>	19 591,27 €	15 107,19 €	34 698,46 €	Papiers <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les cartons issus des déchèteries sont inclus dans le calcul des soutiens versés par Eco-emballages.

<sup>2</sup> Le soutien Ecofolio 2017 est calculé sur les tonnages papiers de 2016.

## INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL HT (en €)
Colonnes plastiques de tri sélectif – CITEC	EMR 4 M3	7	7 161,00 €
	PAPIER 4 M3	3	3 069,00 €
	VERRE 4 M3	3	3 216,00 €
Conteneurs pour les emballages ménagers - CONTENUR	1 000 litres	15	2 596,50 €
Colonnes bois de tri sélectif – STCM	EMR 4 M3	1	1 143,24 €
	PAPIER 4 M3	1	1 143,24 €
	VERRE 4 M3	1	1 218,24 €
Colonne à cartons - STCM	Colonne en bois 4 m3	2	2 736,48 €
Colonnes enterrées – Manosque <sup>1</sup> – Pierrevet <sup>2</sup> – Sainte Tulle <sup>2</sup> - POSU	Colonne EMR	3	8 608,23 €
	Colonne Papiers	3	9 492,99 €
	Colonne Verre	3	10 026,27 €
	Cuve	9	20 134,35 €
		TOTAL HT	70 545,54 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>84 654,65 €</b>

<sup>1</sup> Le financement des colonnes enterrées de Manosque a été pris en charge par la commune à hauteur de 40 %.

<sup>2</sup>A la rédaction de ce rapport, les colonnes enterrées ne sont pas encore installées sur les communes de Sainte Tulle et de Pierrevet mais inscrites au budget Investissement de l'année 2017.

## LES DECHETS VERTS HORS DECHETERIES

### L'ORGANISATION :

Les déchets verts hors déchèteries sont collectés dans les quartiers de Manosque de mi-avril à début décembre : 4 bennes sont mises à disposition des particuliers dans différents quartiers chaque week-end et collectées le lundi matin.

Ces prestations sont prises en charge par la commune. La DLVA assure le traitement de ces déchets sur le site du prestataire, Alpes Assainissement à Manosque.

Les déchets verts sont également livrés sur ce site par les équipes techniques de la DLVA et de la ville de Manosque, ainsi que par leurs prestataires (les autres communes vident leurs déchets verts en déchèteries).

### TONNAGES ET COÛTS :

PROVENANCE	TONNAGES			COÛTS HT			COÛTS TTC		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Apport direct	524,30	322,26	320,00	12 478,26 €	7 684,38 €	8 927,87 €	13 726,05 €	8 452,82 €	9 820,66 €
Bennes week-end à Manosque	122,30	133,20	160,24	12 918,64 €	3 066,91 €	3 640,86 €	14 210,50 €	3 373,60 €	4 004,95 €
<b>TOTAL</b>	646,60	455,46	<b>480,24</b>	25 396,90 €	<b>10 751,29 €</b>	<b>12 568,73 €</b>	27 936,55 €	11 826,42 €	<b>13 825,60 €</b>
VARIATION EN % 2016 - 2017	5,44%			16,90%			16,90%		

L'augmentation en 2017 s'explique par l'interdiction, pour les usagers, de brûler les déchets verts pendant plus de 8 mois dans l'année.

L'apport direct, malgré une légère baisse de tonnage enregistre une augmentation conséquente des coûts : en effet en 2017, la proportion de souches est importante et le prix au BPU du nouveau marché pour le broyage des souches a beaucoup augmenté (48 €/T au lieu de 28 €/T sur l'ancien marché).

De plus, on peut dès à présent, considérer que l'augmentation va persister compte tenu de l'interdiction pérenne de brûler par arrêté préfectoral n°2017-298-009 du 25 octobre 2017.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE, RECUPERATION DU TEXTILE ET COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES

### LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte est réalisée par la Ressourcerie de Haute Provence (RHP). Avec les anciens marchés déchets, le secteur EX-ILO n'avait pas accès à ce service. Depuis la mise en place du nouveau marché le 1<sup>er</sup> septembre 2016, tout le territoire est desservi.

Sur rendez-vous, la RHP se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont redirigés vers les déchèteries de la DLVA par le prestataire.

En 2017, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté 790 adresses (contre 696 en 2016 et 679 en 2015) pour un montant de **41 040 € TTC**.

#### Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

#### Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

### LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 18 conteneurs spécifiques répartis sur l'Agglomération.

Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

En 2017 sur le territoire de la DLVA, **113 tonnes** de textiles ont été collectées contre 99,7 tonnes en 2016, soit une augmentation de 13,34 %.



# COLLECTE ET TRAITEMENT

---

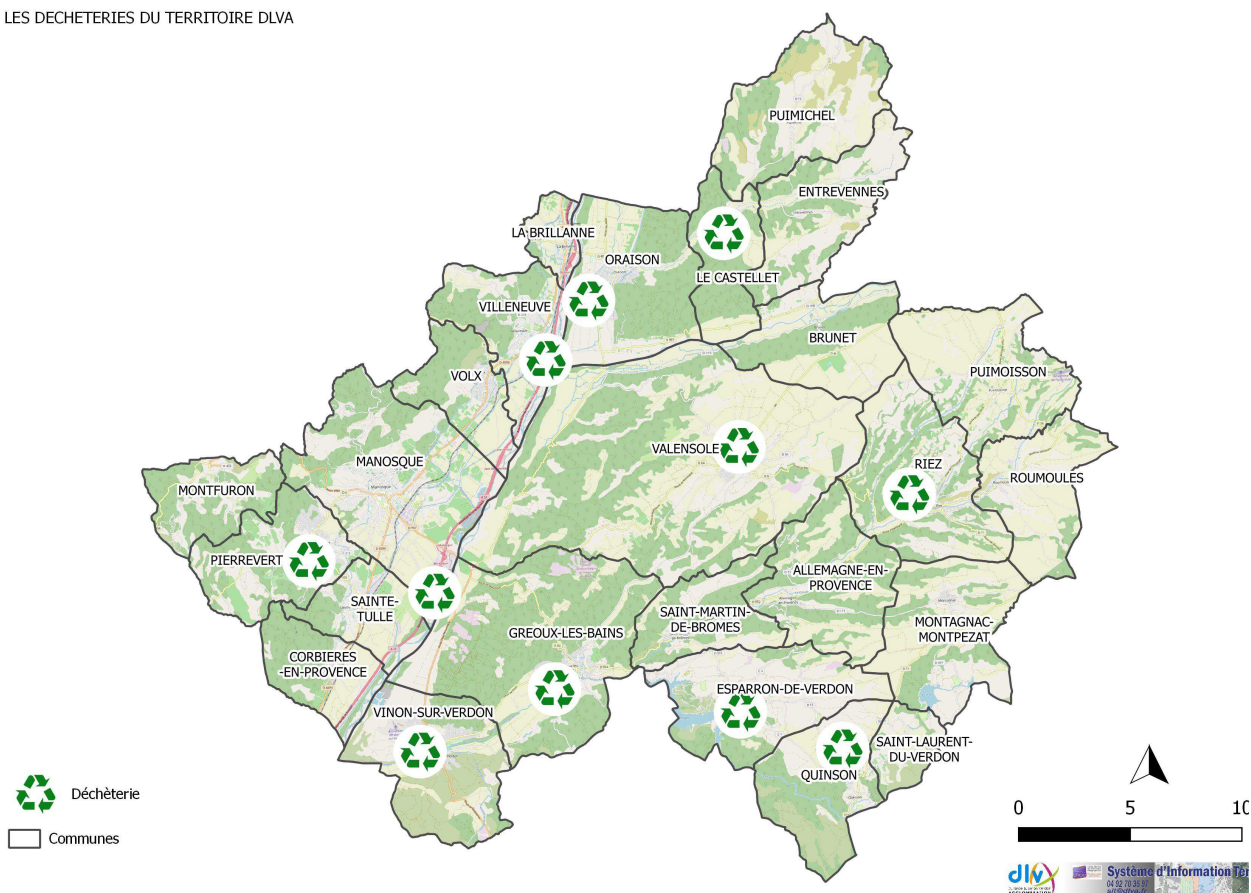
## LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

Les huiles de vidange sont collectées sur les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Pierrevert, Villeneuve et Valensole ainsi que sur les communes de Allemagne en Provence, Brunet, Montagnac, Quinson, Riez, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent de Verdon.

Le prestataire est la société FAURE Collecte d'Huiles et le coût de ce service en 2017 s'élève à **3 037,73 € TTC**.

# LES DECHETERIES

LES DECHETERIES DU TERRITOIRE DLVA



## PRESENTATION

11 déchèteries sont présentes sur le territoire de la DLVA, 10 sont gérées par la DLVA. Celle de Vinon sur Verdon est gérée directement par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

### Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso.

*Se référer à l'annexe N°1 pour le détail des déchets acceptés par déchèterie.*

### Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

### Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

#### **Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) :**

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

L'OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2017, 404 tonnes de DEEE ont été collectées sur les déchèteries de la DLVA, ce qui représente 52 764 appareils.

#### **Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) :**

En 2017, la DLVA a finalisé la phase opérationnelle du dispositif Eco-Mobilier avec la mise en place de bennes dédiées aux déchets d'ameublement sur les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison et Valensole.



Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : **90 916,20 € de coûts évités en 2017**, selon une estimation de l'éco-organisme.

Eco-Mobilier reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA mais également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les déchèteries non équipées puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

### Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire en 2016. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques,...

L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient les tonnages collectés.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : la DLVA conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

### SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2017 :

	DLVA	FLUX
<b>OCAD3E</b>	28 524,50 €	D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
<b>ECO-MOBILIER</b>	69 474,96 €	DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement
<b>ECO-DDS</b>	4 689,60 €	DDS - Déchets Diffus Spécifiques

## TONNAGES PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN TONNES) :

	AMIANTE <sup>1</sup>	BOIS	CARTONS	DDM <sup>2</sup>	ENCOMBRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUE	VEGETAUX	TOTAL
ESPARRON					19,46					19,46
GREOUX		228,26	57,70	13,10	628,79	996,62	7,96		846,48	2 778,91
LE CASTELLET		12,44	1,54		60,78	62,31	3,38		42,80	183,25
MANOSQUE		552,20	59,48	12,72	687,10	1 345,83	61,90		608,52	3 327,75
ORAISON		361,04	84,00	4,45	578,80	1 501,40	151,32		872,10	3 553,11
PIERREVERT		276,52	169,12	12,40	742,00	1 534,61	111,54		1 924,66	4 770,85
QUINSON	2,40	39,06			283,64	519,58	5,76		82,64	933,08
RIEZ		84,95			547,13	1 235,21	18,84		149,92	2 036,05
VALENSOLE		160,05	41,94	4,39	432,70	729,62	51,48		561,42	1 981,60
VILLENEUVE		263,40	55,02	4,94	413,56	1 431,12	126,74	40,28	1 342,91	3 677,97
<b>TOTAL</b>	<b>2,40</b>	<b>1 977,92</b>	<b>468,80</b>	<b>51,99</b>	<b>4 393,96</b>	<b>9 356,30</b>	<b>538,92</b>	<b>40,28</b>	<b>6 431,45</b>	<b>23 262,02</b>

<sup>1</sup> Le dépôt d'amiante est interdit en déchèterie. Cependant, des bennes à gravats ont été souillées par des morceaux d'amiante fibrée. Dans ce cas l'intégralité de la benne se trouve déclassée et doit être traitée comme un déchet amianté.

<sup>2</sup> DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.

## EVOLUTION PAR FLUX :

	2015	2016	2017	VARIATION 2016-2017 EN %	OBSERVATIONS
<b>AMIANTE</b>	49,12	20,36	2,40	-88,21%	Stockage sans enlèvement
<b>BOIS</b>	1 912,83	1 885,41	1 977,92	4,91%	Augmentation des dépôts
<b>CARTONS</b>	345,63	388,54	468,80	20,66%	Augmentation sensible
<b>DDM</b>	92,13	86,45	51,99	-39,86%	Baisse des tonnages due à la mise en place de la REP ECODDS. Cependant la baisse des coûts est limitée du fait de la mise en conformité des espaces de stockage et de la collecte avec présence systématique d'un chimiste prévue au nouveau marché notifié en septembre 2016.
<b>ENCOMBRANTS</b>	4 215,36	4 065,43	4 393,96	8,08%	Augmentation des dépôts
<b>GRAVATS</b>	6 852,53	8 541,88	9 356,30	9,53%	Tonnages en augmentation constante principalement due à l'accès des déchèteries aux professionnels.
<b>METAUX</b>	378,24	504,48	538,92	6,83%	Sécurisation des déchetteries d'Oraison et Villeneuve par vidéo-surveillance. Délai de rotation des bennes plus rapide avec le nouveau marché (24H au lieu de 48H).
<b>PLASTIQUE</b>	44,52	41,46	40,28	-2,85%	Légère baisse, en partie expliquée par la REP Eco-Mobilier
<b>VEGETAUX</b>	6 389,69	6 402,33	6 431,45	0,45%	Evolution stable
<b>TOTAL</b>	20 280,05	21 936,34	23 262,02	<b>6,04%</b>	<b>Augmentation générale régulière</b>

## COÛTS PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN € HT) :

	Frais de personnel - Gardiennage	MAD mairies	Location engins + caissons D3E + GNR + frais divers	Amiante	Bois	Carton	DDM	Déchets verts	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
<b>Esparron de Verdon</b>		17 477,63							4 401,45					21 879,08
<b>Gréoux les Bains</b>	99 457,47		987,62		18 544,78	9 087,83	13 957,22	50 230,03	73 135,04	1 198,64	22 599,15		1 320,00	290 517,77
<b>Le Castellet</b>		8 237,16	1 329,66			1 717,88		3 874,07	9 887,71	1 046,56	2 595,79			28 688,84
<b>Manosque</b>	99 457,47		987,62		36 396,75	7 613,02	14 590,49	24 536,75	84 664,57	2 383,01	21 621,22		190,65	292 441,55
<b>Oraison</b>	36 453,22	21 377,55	773,15		28 948,45	12 790,14	5 414,68	60 477,99	77 913,65	4 623,31	30 503,57			279 275,71
<b>Pierrevert</b>	69 266,12		34 103,36		17 375,86	7 881,78	12 792,89	58 653,07	74 175,32	3 187,25	22 280,87			299 716,52
<b>Quinson</b>	35 193,83		23 805,33	1 298,53	4 116,78		418,04	3 867,96	38 633,53	995,71	13 462,58			121 792,30
<b>Riez</b>	35 080,90		23 617,25		7 528,11			12 110,89	70 114,63	1 263,70	24 886,84		990,00	175 592,32
<b>Valensole</b>	62 902,82	603,59	251,87		13 932,52	7 334,59	7 044,99	36 918,56	50 965,71	2 347,77	14 307,77		1 430,00	198 040,20
<b>Villeneuve</b>	64 026,63		112,99		21 655,25	9 322,01	5 876,18	40 191,57	55 712,16	4 128,50	27 313,94	6 502,09		234 841,31
<b>TOTAL</b>	<b>501 838,46</b>	<b>47 695,93</b>	<b>85 968,86</b>	<b>1 298,53</b>	<b>148 498,50</b>	<b>55 747,25</b>	<b>60 094,50</b>	<b>290 860,89</b>	<b>539 603,77</b>	<b>21 174,45</b>	<b>179 571,72</b>	<b>6 502,09</b>	<b>3 930,65</b>	<b>1 942 785,58</b>
<b>Rachats matières</b>						32 126,22				42 306,15				74 432,37

## EVOLUTION DES COÛTS PAR POSTE (EN € TTC) :

	2015	2016	2017	VARIATION EN %
<b>Gardiennage</b>	523 504,32 €	479 417,61 €	501 838,46 €	4,68%
<b>MAD mairies</b>	45 332,98 €	60 942,34 €	47 695,93 €	-21,74%
<b>Divers</b>	109 619,62 €	69 813,18 €	85 968,86 €	23,14%
<b>Amiante</b>	13 281,82 €	7 725,32 €	1 298,53 €	-83,19%
<b>Bois</b>	142 644,86 €	135 586,77 €	148 498,50 €	9,52%
<b>Cartons</b>	45 934,75 €	44 896,18 €	55 747,25 €	24,17%
<b>DDM</b>	93 128,30 €	62 437,78 €	60 094,50 €	-3,75%
<b>Déchets verts</b>	250 761,25 €	253 530,08 €	290 860,89 €	14,72%
<b>Encombrants</b>	474 745,80 €	455 028,73 €	539 603,77 €	18,59%
<b>Ferrailles</b>	20 285,95 €	23 099,80 €	21 174,45 €	-8,33%
<b>Gravats</b>	134 780,49 €	169 533,79 €	179 571,72 €	5,92%
<b>Plastiques</b>	5 754,80 €	5 886,69 €	6 502,09 €	10,45%
<b>Pneus</b>	12 749,52 €	5 998,02 €	3 930,65 €	-34,47%
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 524,46 €</b>	<b>1 773 896,29 €</b>	<b>1 942 785,59 €</b>	<b>9,52%</b>
<b>RACHATS</b>	49 863,58 €	60 287,91 €	74 432,37 €	23,46%

L'augmentation générale de 9,52% s'explique par :

- L'augmentation du coût de l'enfouissement des encombrants de 10 € la tonne sur le nouveau marché ajoutée à l'augmentation de la TGAP de 20,08 € HT à 23 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une augmentation totale de 12,92 € la tonne HT ;
- L'augmentation des dépôts de gravats et de déchets verts par les entreprises et des dépôts sauvages dans la nature, ces dépôts étant récupérés et évacués en déchetteries par les communes ;
- L'augmentation des tonnages de cartons (de 388,30 tonnes en 2016 à 468,80 en 2017) qui entraîne une augmentation des coûts.

## EVOLUTION DES COÛTS PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	2015	2016	2017	VARIATION EN %
<b>Esparron de Verdon</b>	20 984,74	21 230,20	21 879,08	3,06%
<b>Gréoux les Bains</b>	227 215,52	248 511,94	290 517,77	16,90%
<b>Le Castellet</b>	25 892,22	27 139,90	28 688,84	5,71%
<b>Manosque</b>	315 623,18	285 778,91	292 441,55	2,33%
<b>Oraison</b>	220 550,15	214 322,51	279 275,71	30,31%
<b>Pierrevert</b>	315 850,29	259 424,95	299 716,52	15,53%
<b>Quinson</b>	97 252,79	84 958,95	121 792,30	43,35%
<b>Riez</b>	144 030,50	154 681,01	175 592,32	13,52%
<b>Valensole</b>	210 180,36	177 011,60	198 040,20	11,88%
<b>Villeneuve</b>	294 944,71	267 948,64	234 841,31	-12,36%
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 524,46</b>	<b>1 741 008,61</b>	<b>1 942 785,59</b>	<b>11,59%</b>

## COÛTS PAR TONNE PAR DECHETTERIE (EN € TTC) :

	TONNAGES	COUT TTC	COUT TTC / TONNE
Esparron de Verdon	19,46	21 879,08 €	1 124,31 €
Gréoux les Bains	2 778,91	290 517,77 €	104,54 €
Le Castellet	183,25	28 688,84 €	156,56 €
Manosque	3 327,75	292 441,55 €	87,88 €
Oraison	3 553,11	279 275,71 €	78,60 €
Pierrevert	4 770,85	299 716,52 €	62,82 €
Quinson	933,08	121 792,30 €	130,53 €
Riez	2 036,05	175 592,32 €	86,24 €
Valensole	1 981,60	198 040,20 €	99,94 €
Villeneuve	3 677,97	234 841,31 €	63,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 262,03</b>	<b>1 942 785,58 €</b>	<b>83,52 €</b>

## INVESTISSEMENTS (EN € TTC) :

PRESTATAIRE	DESCRIPTIF	Quantité	TOTAL HT (en €)
COLAS	VIABILISATION DE LA DECHETTERIE DE QUINSON	X	37 060,00 €
VENTURELLI	REPLACEMENT VITRE LOCAL GARDIEN VILLENEUVE	1	384,00 €
SODECCO	PRODUITS ENTRETIEN	X	1 854,22 €
KRELYAN	TAMPONS	8	324,64 €
		TOTAL HT	39 622,86 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>47 547,43 €</b>

# BILAN FINANCIER





## LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS

	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	PRIX TTC / HABITANT
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 018 378,76 €	23 108,23	217,17 €	85,74 €
LAVAGE DES BACS	92 367,67 €			1,58 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	658 469,58 €	3 290,60	200,11 €	11,25 €
TRAITEMENT DES DECHETS VERTS HORS DECHETERIE	13 825,60 €	480,24	28,79 €	0,24 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE	41 040,00 €			0,70 €
BRIGADE DE PROPRETE	198 856,70 €			3,40 €
DECHETERIES	1 942 785,58 €	23 262,02	83,52 €	33,19 €
ACQUISITIONS FONCTIONNEMENT : OUTILLAGE, PRODUITS D'ENTRETIEN, REPARATIONS...	10 839,85 €			0,19 €
INVESTISSEMENTS	205 210,85 €			3,51 €
ENFOUISSEMENT DES DIB	30 496,44 €	265,10	115,04 €	0,52 €
FRAIS PERSONNEL D'ENCADREMENT	244 172,94 €			4,17 €
FRAIS DE STRUCTURE	10 322,08 €			0,18 €
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE ZONE DU VERDON	787 402,00 €			13,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 254 168,05 €</b>			<b>158,11 €</b>

Ainsi, le coût total de la gestion de déchets en 2017 s'élève à **9 254 168,05 € TTC** contre 8 910 281,10 € TTC pour 2016, ce qui correspond à une augmentation de 3,86 %.

## LES RECETTES

	EN € TTC	PAR HABITANT
SOUTIENS PERCUS	325 146,73 €	5,56 €
RACHATS MATIERES	262 710,49 €	4,49 €
<b>TOTAL EN € TTC</b>	<b>587 857,22 €</b>	<b>10,04 €</b>

Les recettes générées par les déchets représentent **587 857,22 €** pour l'année 2017, soit **14,02 %** de plus que sur 2016.

# GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DIB : Déchets Industriels Banals

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD : Mise à Disposition

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Equipements Electriques et Electronique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMZV : Syndicat Mixte de la Zone Verdon

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

# ANNEXES

ANNEXE 1 : Détail des collectes

ANNEXE 2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM

ANNEXE 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat mixte de la zone du Verdon (Vinon sur Verdon)

L'ANNEXE 3 n'a pas encore été fourni à la date de rédaction de ce rapport. Elle sera ajoutée dès réception.

